Projet pilote d'implantation de l'approche S'occuper des enfants (SOCEN) au Québec

1. Introduction

Le projet S'occuper des enfants (SOCEN) a été financé par le Centre national de prévention du crime (CNPC) entre mars 2004 et février 2009, au montant de 972 126 $. Ce projet portait sur un groupe de jeunes particulièrement à risque de délinquance, soit les enfants qui sont à la charge de l'État, en placement dans une famille d'accueil. Il mettait en œuvre une approche basée sur les connaissances de type Wraparound (Debicki, 2009)[1].

SOCEN visait à améliorer la qualité des soins dispensés aux enfants et aux jeunes placés en famille d'accueil au Québec afin de réduire les risques de délinquance ultérieure. Ce projet a été réalisé grâce à l'initiative de l'Association des centres jeunesse du Québec (ACJQ) et à la participation de quatre centres jeunesse (CJ) des régions de l'Outaouais, du Bas-Saint-Laurent, de Chaudière-Appalaches et de Montréal (les Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw).

Cette approche a été développée en Angleterre sous le nom de *Looking After Children (LAC)* au début des années 1990 dans le but d'améliorer la qualité et l'efficacité des soins substituts dispensés par les services de bien-être à l'enfance (Parker et collab., 1991)[2].

Il s'agit d'une approche qui vise principalement à déterminer les besoins, les potentialités et les aspirations personnelles de l'enfant comme base de planification de l'intervention (Ward, 1996)[3]. Le but de l'approche SOCEN est de guider les interventions afin d'améliorer les expériences et les conditions de vie actuelles des jeunes placés, de façon à promouvoir leur développement optimal et à développer la résilience.

L'approche SOCEN reconnaît que l'efficacité et l'amélioration des services reposent sur une évaluation minutieuse des besoins des enfants dans chacune des dimensions de son développement (santé, éducation, famille et relations sociales, identité, développement affectif et comportemental, présentation de soi et habiletés à prendre soin de soi).

À l'aide du Cahier d'évaluation et de suivi (CES), il est possible d'identifier les besoins de l'enfant pour ensuite planifier une intervention qui propose les actions à prendre pour atteindre les objectifs voulus. Le plan d'intervention réalisé à l'aide des données contenues dans le CES permet de mieux établir des objectifs spécifiques, mesurables et réalistes, tout en identifiant clairement les tâches à accomplir pour les atteindre. De plus, cette approche favorise le partenariat entre tous les acteurs qui gravitent autour de l'enfant (famille, famille d'accueil, travailleurs sociaux et autres professionnels impliqués) afin de maximiser la qualité des soins qui lui sont offerts.

---

[1] Debicki, A. (2009). *Wraparound in Canada*. Accessible à : http://www.wrapcanada.org/html/pdf/CanadaWrapOverviewMarch12,2009.pdf.

[2] Parker, R., Ward, H., Jackson, S., Aldgate, J. & Wedge, P. (Eds.) (1991). *Looking After Children: Assessing Outcomes in Child Care*. The Report of an Independent Working Party established by the Department of Health. London : HMSO, 205 p.

[3] Ward, H. (1996). Constructing and implementing measures to assess the outcomes of looking after children away from home. Dans J. Algate, & M. Hill (Ed.), *Child welfare services: Developments in law, policy, practice and research* (p.240-254). London: Jessica Kingsley.

2. Évaluation du programme

L'évaluation des processus portait sur l'implantation de l'approche en CJ et visait; à déterminer si les ressources et les activités prévues ont été mises en place; identifier les facteurs influençant l'implantation; et explorer les retombées de l'approche.

L'évaluation d'impact avait pour but de déterminer les effets potentiels de l'approche SOCEN sur les pratiques des parents d'accueil et des intervenants (variables intermédiaires) et sur le développement et le bien-être des enfants/jeunes placés (variables à long terme).

Des entrevues téléphoniques et en personne ont été effectuées à trois moments différents avec des enfants et des jeunes âgés de 8 à 16 ans, des parents d'accueil et des intervenants (la taille de l'échantillon varie de 8 à 72). Quelques entrevues de groupe ont aussi eu lieu auprès d'un échantillon aléatoire de 17 parents d'accueil, 18 intervenants et 10 informateurs-clés (coordonnateurs locaux et formateurs) et 14 enfants et jeunes.

Enfin, des données ont été collectées durant les rencontres du comité consultatif d'implantation et auprès des coordonnateurs de sites. Les CES des participants ont fait l'objet d'une analyse de contenu (60 étaient disponibles aux 3 moments). Les taux d'attrition sont respectivement de 51 % entre les périodes 1 et 2 et de 76,5 % entre les périodes 1 et 3.

En plus de faire appel à ces données, l'évaluation de l'impact de l'adoption de SOCEN a aussi considéré l'évolution des plans d'intervention (PI) de SOCEN et a comparé la qualité du dernier PI complété pour le groupe expérimental à celle du groupe de comparaison (51 personnes placées choisies au hasard). L'évolution longitudinale de la réponse aux besoins des participants a été examinée à partir des CÉS.

L'accomplissement des objectifs a été mesuré à partir du point de vue de l'intervenant alors que la perspective des parents d'accueil a permis de considérer les dimensions du développement. L'historique de la prise en charge et des événements survenus au cours des 12 mois précédant l'administration du CES a été analysé pour le groupe expérimental (161 dossiers) et le groupe témoin (161). Les évaluateurs ont finalement comparé le niveau de développement des jeunes de 12 ans et plus ayant participé à SOCEN avec celui de 1 103 jeunes âgés de 12 à 17 ans de la population générale ayant participé à l'Étude longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes (ELNEJ).

3. Résultats de l'évaluation

L'évaluation des processus a révélé que :

- La promotion d'une nouvelle approche requiert de bien préparer et d'appuyer la démarche d'implantation par les ressources requises avant de solliciter les intervenants et les parents d'accueil.
- La réalité des familles d'accueil et les conditions de pratique des intervenants influencent la qualité de l'approche d'implantation.
- La qualité et la durée de la formation ont un impact sur l'attitude et la capacité d'intégrer l'approche des intervenants et des parents. Les formations doivent être adaptées au système québécois et être cohérentes avec les autres programmes simultanément implantés par les CJ. Il faut renforcer le développement continu des compétences liées à l'intégration de l'approche dans la pratique.
- L'intégration et la réussite de l'approche sont influencées par le soutien de la part des personnes ressources des CJ.
- Il faudrait assurer un meilleur arrimage entre le CES et les autres outils utilisés dans les CJ.

L'évaluation des résultats a révélé que :

- Près de 80 % des parents d'accueil et environ 90 % des intervenants estiment que le CES améliore la connaissance des besoins des enfants/jeunes et facilite l'observation des progrès. Il permet également de mieux aborder le vécu de l'enfant/jeune, facilite la discussion de sujets tabous et le rapprochement avec la famille d'accueil.

- Le CES permet d'établir une meilleure relation avec l'enfant/jeune selon 80 % des parents d'accueil et 58 % des intervenants, et favorise la relation entre le parent et l'enfant/jeune. Il facilite l'encadrement parental selon 83 % des intervenants sociaux et 70 % des parents d'accueil.
- L'accompagnement offert dans les situations de problèmes de santé mentale est meilleur pour les participants à SOCEN que pour les enfants/jeunes de la population générale. Toutefois, il n'y a pas de différences significatives concernant l'état de santé général et les hospitalisations entre les deux groupes d'enfants/jeunes.
- Plus de 95 % des enfants/jeunes âgés de moins de 16 ans reçoivent l'aide nécessaire pour l'apprentissage des compétences pour la vie autonome. Entre 75 % et 85 % des participants plus âgés disent bénéficier de l'aide requise pour améliorer leurs habiletés à prendre soin de soi.
- Les comportements destructeurs portant atteinte à la propriété diminuent significativement dans le groupe d'enfants/jeunes qui participent à l'approche SOCEN. Toutefois, alors que l'estime de soi s'améliore significativement entre les périodes 1 et 2, elle diminue de manière inexpliquée à la période 3.
- Davantage de signalements de crises ont été faits dans le groupe de comparaison (73,3 % par rapport à 26,7 %). En 2008, 81 % des mesures d'urgence (placements temporaires durant 0 à 5 jours) ont été prises pour ce même groupe et il a fait l'objet de plus d'interventions de réadaptation avec hébergement et donc d'une gestion de crises plus fréquente.
- L'estime de soi des participants à l'approche SOCEN est plus élevée que celle de la population générale bien qu'ils manifestent plus fréquemment des difficultés de nature intériorisée (anxiété et dépression).

4. Leçons retenues et recommandations

L'utilisation du CES et l'application de l'approche SOCEN favorisent la prise en compte de la perspective de l'enfant/jeune et permettent d'aborder différemment les problèmes vécus par les familles d'accueil. Toutefois, la démarche est parfois exigeante au niveau de la gestion du temps.

L'approche SOCEN et le CES permettent d'aller au-delà de la protection en favorisant le développement et améliorent les services offerts aux enfants/jeunes pris en charge dans le cadre d'un placement. L'approche SOCEN permet aux intervenants de mieux cerner toutes les dimensions du développement.

5. Conclusion

Depuis 2009, la généralisation progressive de l'approche SOCEN à l'ensemble des centres jeunesse a été amorcée. Ce changement de paradigme entraîne un virage dans les pratiques d'intervention des parents d'accueil et des centres jeunesse.

Pour de plus amples renseignements au sujet de ce projet, ou pour obtenir une copie du rapport final d'évaluation, veuillez contacter le Centre national de prévention du crime, par courriel, à prevention@sp-ps.gc.ca.

Pour recevoir des informations sur les activités du CNPC, nous vous invitons à vous inscrire à la liste d'envoi électronique du CNPC en visitant notre page d'enregistrement à : https://www.securitepublique.gc.ca/prg/cp/ml/index-fra.aspx.

N° de cat. : PS4-172/2012F-PDF
ISBN : 978-1-100-99060-6

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2012
Ce matériel peut être reproduit à des fins non commerciales
à condition de citer la source du document.